

SULFATE DE POTASSE

KALISOP[®] granulé max. 1,0 % CI

Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 11/11/2014

Date de révision: 26/10/2015

1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : KALISOP[®] granulé max. 1,0 % CI

Numéro d'enregistrement : 01-2119489441-34-0018

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Engrais mélange

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Seynave SA Société Nouvelle
Rue du Rivage 47
7740 Warcoing

Tél (32) 69/55.69.12
Fax (32) 69/55.82.42
info@vanovertveldt.be

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Anti-Poisons, Belgique +32(0).70.245.245 France +33(0)45.42.59.59
Téléphone:+31(0)205.815.100

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange Classification

(RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

Classification(67/548/CEE,1999/45/CE)

Cette substance n'est pas classée comme dangereuse au sens de la Directive 67/548/CEE.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage(RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

Étiquetage selon les Directives CE ()

Information supplémentaire : Le produit ne nécessite pas d'étiquetage conformément aux directives de la CE et aux réglementations nationales du pays concerné.

SULFATE DE POTASSE

KALISOP[®] granulé max. 1,0 % CI

Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 11/11/2014

Date de révision: 26/10/2015

2.3 Autres dangers

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

1/9

Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

3. Composition/ informations sur les composants

3.1 Substances

Nom Chimique	No.-CAS No.-EINECS / No. ELINCS	Concentration [%]
Potassium Sulfate (K ₂ SO ₄)	7778-80-5 231-915-5	> 91

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.

En cas de contact avec la peau : Rincer à l'eau.

En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Ce produit n'est pas inflammable.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

Moyens d'extinction : aucun(e) inappropriés

SULFATE DE POTASSE

KALISOP[®] granulé max. 1,0 % Cl

Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 11/11/2014

Date de révision: 26/10/2015

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : L'échauffement ou l'incendie peut libérer des gaz toxiques.
Oxydes de soufre

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Protection respiratoire
Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

2/9

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Éviter l'inhalation de la poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination.
Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

6.4 Référence à d'autres sections

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation de poussière. sans
Pas de précautions spéciales requises.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ce produit n'est pas inflammable.
Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans un endroit sec.
Précautions pour le stockage en commun : Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun.
Classe de stockage : 13 Substances solides non combustibles

3/10

SULFATE DE POTASSE

KALISOP[®] granulé max. 1,0 % CI

Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 11/11/2014

Date de révision: 26/10/2015

(Allemagne)

Autres données

: Stable dans les conditions recommandées de stockage.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

DNEL : Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques
Valeur: 21,3 mg/kg

DNEL : Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation

3/9

SULFATE DE POTASSE

KALISOP[®] granulé max. 1,0 % CI

Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 11/11/2014

Date de révision: 26/10/2015

		Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques Valeur: 37,6 mg/m ³
DNEL	:	Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques Valeur: 12,8 mg/kg
DNEL	:	Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques Valeur: 11,1 mg/m ³
DNEL	:	Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Ingestion Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques Valeur: 12,8 mg/kg
PNEC	:	Eau douce Valeur: 0,68 mg/l
PNEC	:	Eau de mer Valeur: 0,068 mg/l
PNEC	:	Valeur Limite Plafond Valeur: 6,8 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Veiller à une ventilation adéquate.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Masque à poussière efficace.

Protection des mains : inutile dans les conditions normales d'utilisation

Protection des yeux : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection de la peau et du corps : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial. Porter un vêtement de protection approprié.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Mesures de protection : Pas de précautions spéciales requises. Ne pas respirer les poussières.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

SULFATE DE POTASSE

KALISOP[®] granulé max. 1,0 % Cl

Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 11/11/2014

Date de révision: 26/10/2015

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: granuleux
Couleur	: gris clair
Odeur	: très faible
pH	: env. 8 - 9, 25 °C, Solution aqueuse
Point/intervalle de fusion	: 1.069 °C
Point d'éclair	: Non applicable
Densité	: 2,66 g/cm ³
Hydrosolubilité	: 108 g/l, 20 °C
Température d'autoinflammabilité:	aucun(e)
Décomposition thermique	: > 700 °C
Propriétés explosives	: aucun(e)
Propriétés comburantes	: aucun(e)

9.2 Autres informations

Masse volumique apparente : env. 1.250 kg/m³

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Stable

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun à notre connaissance.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

SULFATE DE POTASSE

KALISOP[®] granulé max. 1,0 % CI

Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 11/11/2014

Date de révision: 26/10/2015

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Produit

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50: > 2.000 mg/kg, rat, OECD 425
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50: > 1,2 mg/l, OECD Guideline 433
Toxicité aiguë par voie cutanée	: DL50: > 2.000 mg/kg, rat, OCDE Ligne directrice 402
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Résultat: Pas d'irritation de la peau, EU Method B.46
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: lapin, Résultat: Pas d'irritation des yeux, OCDE Ligne directrice 405
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau., OECD Guideline 429
Mutagénicité sur les cellules germinales	
Génotoxicité in vitro	: Résultat: négatif, Mutagénicité: Essai de mutation réverse sur Escherichia Coli
Génotoxicité in vivo	: donnée non disponible
Evaluation	: Non mutagène dans le test d'Ames.
Cancérogénicité	: rat, OCDE Ligne directrice 453 Les expérimentations animales n'ont pas montré des effets carcinogènes ou mutagènes.
Toxicité pour la reproduction	: rat, NOAEL: >= 1.500 mg/kg, OECD Guideline 422 Evaluation: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.
Tératogénicité	: rat, NOAEL: >= 1.500 mg/kg, OECD Guideline 422 Evaluation: Les expérimentations animales n'ont pas montré des effets mutagènes ou tératogènes.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	: rat, Oral(e), NOAEL: 256 mg/kg, OCDE Ligne directrice 453
Information supplémentaire	: Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité Produit:

SULFATE DE POTASSE

KALISOP[®] granulé max. 1,0 % Cl

Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 11/11/2014

Date de révision: 26/10/2015

Toxicité pour le poisson	: CL50: 680 mg/l, 96 h, Pimephales promelas (Vairon à grosse tête), USEPA 1991 EPA/600/4-90/027
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés	: CL50: 720 mg/l, 48 h, Daphnia magna, USEPA 1991 EPA/600/4-90/027 aquatiques.
Toxicité pour les algues	: CE50: 2.700 mg/l, 18 DAY, Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)
Toxicité pour les bactéries	: CE 20: > 20 g/l, 16 h, Pseudomonas putida, DIN 38412

12.2 Persistance et dégradabilité Produit:

Biodégradabilité :
Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Produit:

Bioaccumulation :
Une bioaccumulation est peu probable.

12.4 Mobilité dans le sol Produit:

Mobilité : Non applicable
Répartition entre les compartiments environnementaux : Non applicable
Élimination physico-chimique : Non applicable

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB Produit:

Évaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).
Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes Produit:

Halogènes organiques (AOX) : Non applicable

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Vérifier la réutilisation en agriculture.
Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

14. Informations relatives au transport

14.1 Transport par route

SULFATE DE POTASSE

KALISOP[®] granulé max. 1,0 % Cl

Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 11/11/2014

Date de révision: 26/10/2015

ADR

Remarques : N'est pas une substance dangereuse selon la définition des réglementations ci-dessus.
Code de restriction en tunnels : Sans rapport

14.2 Transport maritime

ADNR

Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

IMDG

Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.3 Transport aérien

IATA-DGR

Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.4 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Sans rapport **14.5 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 1 pollue faiblement l'eau

État actuel de notification

REACH : Cette substance a été enregistrée conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH).

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

16. Autres informations

Limites de responsabilité

Bien que les informations et les recommandations fournies dans les présentes (ci-après désignées les « informations ») soient présentées en toute bonne foi et soient considérées comme étant correctes à la date des présentes, Seynave SA Société Nouvelle ne prend aucun engagement en ce qui concerne l'exhaustivité et la précision desdites informations. Lesdites informations sont fournies à la condition que les personnes qui les reçoivent effectuent leurs propres évaluations en ce qui concerne la sécurité et l'adéquation à un usage particulier avant toute utilisation. Seynave SA Société Nouvelle n'assume aucune responsabilité pour tout dommage quel qu'il soit découlant de l'utilisation desdites

SULFATE DE POTASSE

KALISOP[®] granulé max. 1,0 % Cl

Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 11/11/2014

Date de révision: 26/10/2015

informations ou de la confiance faite aux dites informations.

AUCUN ENGAGEMENT ET AUCUNE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, DE CARACTERE PROPRE A LA COMMERCIALISATION ET D'ADEQUATION A UN USAGE PARTICULIER OU DE QUELQUE AUTRE NATURE QUE CE SOIT, NE SONT PRIS PAR LES PRESENTES EN CE QUI CONCERNE LES INFORMATIONS OU LE PRODUIT SUR LEQUEL PORTENT LES INFORMATIONS.